



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

Depuis plusieurs mois, les commissions municipales travaillent à l'élaboration du budget. Chacune d'entre elles, sous la direction de leur responsable, élabore un budget qui sera étudié par la « Commission Finances » avant d'être proposé au Conseil Municipal pour le vote. Dans le respect des orientations proposées lors de notre élection de 2008, les investissements pour l'année 2011 se précisent :

- La réfection, avec la pose d'une nouvelle bande de roulement, pour la quasi-totalité des voiries à caractère communal : chemin des Wetz, chemin des batteries de Rocq, parking du stade O. Brichot, les accès de la place de Nice, chemin d'Ostergnies, les allées des cimetières de Recquignies avec l'adduction de points d'eau sur la partie haute, la rue de Rocq liée aux travaux d'assainissement de la rue d'Ostergnies programmée par l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (A.M.V.S.),
- La réfection complète de la rue du cimetière de Rocq,
- La réalisation d'un parking dans le parc de l'Hôtel de Ville,
- La construction d'un nouvel atelier technique en préalable à la réalisation de la bibliothèque médiathèque,
- La construction de locaux de stockage à la salle Henry et à la salle du Millénaire,
- La réfection des chéneaux de la salle des fêtes et de l'école du centre en prévision de la réfection de la façade,
- La pose de nouvelles menuiseries à l'école Paul Langevin,
- La pose de clôtures de sécurité à l'école Jean Vilar et sur le site des carrières de Rocq,
- Etc.

Nous nous devons d'être vigilants dans l'élaboration des budgets communaux car d'importantes dépenses d'investissements sont à venir avec la mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Une opération obligatoire définie par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

La salle des fêtes, les bâtiments scolaires, l'Hôtel de Ville, le restaurant scolaire, les églises font partie des bâtiments qui devront être conformes à cette législation d'ici 2015. Les voiries font partie, également, de ces nouvelles mesures, mais seront gérées par l'AMVS dans le cadre de la «Compétences Voirie ».

Il est important de rappeler que la position du conseil est de ne pas toucher aux taux d'imposition municipaux.

Votre maire
Ghislain Rosier

RENCONTRE AVEC LE MAIRE

Pour rencontrer le Maire, il suffit de prendre rendez-vous en téléphonant au 03.27.53.02.50. Les permanences ont lieu tous les jours. Le Maire ne reçoit pas le lundi.

PERMANENCES DES ADJOINTS

Vous pouvez joindre les adjoint(e)s au Maire lors de leur permanence ou pour la prise de rendez-vous en composant le 03.27.53.02.50.

INTERNET

Retrouvez de nombreuses informations sur le site Internet www.mairie-recquignies.fr ainsi que les photos des travaux et des différentes manifestations de notre commune.



PUBLICATION

Le Petit Réchignien

Bulletin municipal de la ville de Recquignies, Place de la République, Recquignies.

Rédaction

Nadine Lemmen, Linda Wallez, Peggy Brejon et Denis Drousie.

Comité de relecture

Josiane Vagnair et Evelyne Noël.

Impression & Tirage

L'Exprimeur Louvroil, 1000 exemplaires.

Distribution

Service Technique.

Noël à la PMI

Lors de la première consultation 2011, les enfants présents ont reçu un cadeau offert par la municipalité tandis que les parents étaient accueillis autour d'un café et de petits biscuits. Rappelons que cette structure fonctionne grâce à des subventions du CUCS et de la Mairie.

La halte garderie « Les P'tits Loups » avait mis en place une animation crêpes à la grande joie des bambins.



Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D.)

Les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans doivent se présenter en Mairie (munis de leur carte d'identité et du livret de famille) dans le mois suivant leur anniversaire afin de se faire recenser en vue de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D.). La Mairie établira une attestation de recensement à conserver précieusement. Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., B.E.P., Baccalauréat, permis de conduire, etc.). Toute personne non recensée après 16 ans et 4 mois se trouve dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation en Mairie jusqu'à l'âge de 25 ans.



Camp d'été en Auvergne pour les 13-17 ans

Pour la première fois, le conseil municipal proposera un camp extérieur de vacances durant le mois de juillet 2011. Ce camp se déroulera en Auvergne dans la montagne de la Bourbonnaise et sera ouvert aux jeunes et adolescents de 13 à 17 ans. De multiples activités seront proposées durant ce séjour de 14 jours.

Le conseil a tenu à un prix le plus attractif possible pour un maximum, voyage inclus de 150 euros par jeune. Aussi, devant statuer le plus rapidement possible sur le nombre de participants et afin d'organiser le séjour et ses réservations, nous vous proposons une **réunion publique d'informations** aux jeunes et parents le **mercredi 30 Mars 2011 à la salle du conseil en Mairie à 17h00**. Nous pourrions apporter les réponses à vos questions et enregistrer les dernières inscriptions.



Pour la commission des Sports, Politique de la Ville, ALSH, Jeunesse.

Jean-Paul Vicente



La Mairie est ouverte les lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h45 et de 13h45 à 16h45, le mercredi de 9h à 11h45 et de 13h45 à 17h30, les vendredi et samedi de 9h à 11h45.

L'Agence Postale Communale est ouverte le matin.

Mairie de Recquignies, Place de la République, Tél : 03.27.53.02.50, Fax : 03.27.53.02.59

L'équipe de **la Friterie Le Phocéa** a l'honneur de vous annoncer l'ouverture prochaine de votre boulangerie.

Au Pain du Phocéa vous propose une variété de pain frais, sandwichs, viennoiseries, pâtisseries, gâteaux événementiels ainsi que divers services.

Au Pain du Phocéa vous accueille à partir du 1er avril 2011 au 18 bis, rue du Biez 59245 Recquignies.

Ouvert du **Lundi au Samedi de 6h30 à 13h30 et de 15h30 à 19h00**

Et le **Dimanche de 7h00 à 13h30**



A propos de nos écoles

A l'occasion des conseils de classes et suite à la demande de plusieurs parents, la question « *Pourquoi la municipalité n'offre-t-elle pas la possibilité d'ouvrir une halte garderie qui aurait le mérite d'accueillir les enfants, le matin avant la classe ainsi que le soir ?* » m'a été posée. J'ai donc rapporté cette demande devant le conseil municipal qui l'a accueillie favorablement. Une étude très poussée a donc été entreprise, tout d'abord auprès des parents intéressés pour connaître les effectifs.

A ce propos, vous conviendrez qu'une halte garderie s'adresse en priorité aux enfants lorsque les deux parents travaillent ou lorsqu'un parent élève seul ses enfants et est donc dans l'obligation d'avoir un emploi. Lorsque l'un des deux parents n'a pas d'emploi extérieur, donc disponible pour amener et reprendre son ou ses enfants à l'école, nous pensons qu'une halte garderie n'aurait pas de sens. Ce serait à la limite rendre un mauvais service à l'enfant.

Après étude, seuls 22 enfants seraient concernés. Actuellement ils vont vers des assistantes maternelles, des voisins ou amis, mais le plus souvent avec un grand-parent. Après un sondage auprès de ces familles, la présence d'une halte garderie n'intéresserait que la moitié, soit 11 enfants. L'autre moitié préférant conserver le mode de garde actuel. Avec la dispersion de nos 4 écoles, il n'est pas possible d'envisager une halte garderie à Recquignies. Cela nécessiterait 4 lieux de 2 personnes à chaque école. Pour environ 11 enfants, le coût de fonctionnement serait prohibitif.

Si vous faites confiance à l'équipe municipale en place depuis maintenant plusieurs décennies, c'est parce que je pense que nous avons géré au mieux vos impôts. Nous avons donc le devoir de vous informer, de ne pas faire de dépenses inadaptées mais au contraire efficaces afin de laisser aux générations prochaines une très bonne marge de manœuvre.

Gérard Maugars, Délégué aux écoles.

Nettoyage des fils d'eau



La population est informée du nettoyage des fils d'eau dans les rues de la commune aux dates suivantes : le mercredi 20 avril pour la zone 2 et le mercredi 18 mai pour la zone 1. A noter que la zone du centre ville est concernée par ces 2 dates.

Nous vous demandons d'éviter de stationner le long des trottoirs à ces dates et dans les secteurs concernés.

La zone 1 concerne *les rues du bois de Rousies, P. Ronval, G. Herbecq, des Anciens Combattants, P. Durin, rue de la Brasserie, rue de la Paix, M-L Delattre, Cité du grand bois, rue du Biez, Allée Basque et Cité J. Prévert.*

La zone 2 concerne *les rues R. Fourchet, A. Beugnies, Mousset, de la Barque, d'Ostergnies, Pécret, Nogent, J.Brel, rue du Biez (Pablo Neruda) et Cité J. Rostand.*

Le centre ville concerne *les rues de la Feutrerie, de la Gare, Place de la Gare, M. Druart, du 06 septembre, Place de Nice, Place Pasteur et l'Hôtel de Ville.*

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle Charlet, assistante sociale, recevra 2 mardis après-midi par mois à la Mairie.

Veillez prendre un rendez-vous préalable auprès de l'U.T.P.A.S. de Maubeuge au 03.59.73.14.00.

Les prochaines permanences prévues sont :

- Mardi 15 mars,
- Mardi 29 mars,
- Mardi 12 avril,
- Mardi 10 mai,
- Mardi 24 mai,
- Mardi 7 juin,
- Mardi 21 juin.



RAPPEL

Toute personne ayant changé d'adresse (changement interne à l'intérieur de la commune, arrivées ou départs) doit venir le signaler au service Etat-Civil et Elections de la Mairie.

Ceci afin de permettre la mise à jour du fichier population.

HORAIRE D'ÉTÉ

Dans la nuit du samedi au dimanche 27 mars, nous passerons à l'horaire d'été. N'oubliez pas d'avancer vos horloges d'une heure.



NUISANCES

Pour les travaux de bricolage et de jardinage susceptibles d'être source de gêne, ils doivent être limités aux jours et horaires préconisés par le Conseil National du Bruit, c'est-à-dire : les jours ouvrables de 8h30 à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, dimanche et jours fériés de 10h à 12h. Puisque la vie est faite tout autant de respect et de tolérance, merci de respecter ces dispositions.

Si vous prévoyez une activité bruyante (travaux exceptionnels, fêtes, etc.), la moindre des courtoisies est de prévenir vos voisins et de terminer à un horaire convenable.

En vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, **il est interdit de brûler ses déchets à l'air libre** par des particuliers sur leur propriété pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique. Ceci dans le but d'éviter les troubles de voisinage générés par la fumée et les odeurs.

Il y a de nombreuses façons d'utiliser les déchets, la plus simple étant le compostage individuel ou l'utilisation des déchetteries mises à disposition.

ANIMAUX

Il est rappelé qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux sur la voie publique.

Est considéré en état de divagation tout animal qui n'est plus sous surveillance effective de son maître.

Du 09 au 11 mai 2011
Salle du Millénaire

BOURSE AUX VETEMENTS ET AUX JOUETS



Dépôt des articles (1€ pour 6, étiquetage obligatoire) lundi 9 mai 2011 de 14h30 à 18h.
Vente mardi 10 mai 2011 de 9h15 à 11h30 et de 14h à 17h30.
Reprise des invendus mercredi 11 mai 2011 de 14h à 15h30.

Un pourcentage sur les ventes est appliqué : 5 % jusque 7,65 € et 10 % au-dessus.

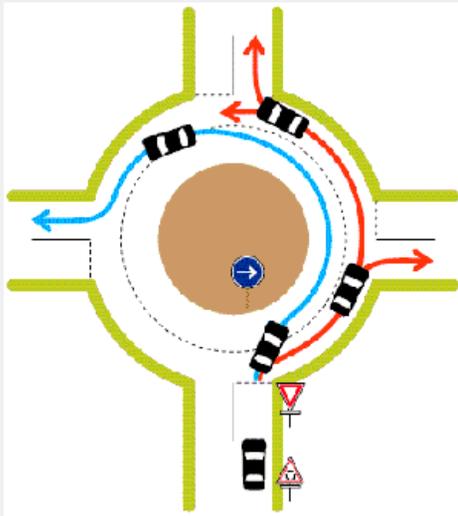
Chaque vendeur doit étiqueter ses articles avant la date du dépôt en renseignant le prix, la taille ou pointure.

Les jeux et jouets doivent être munis de piles neuves afin de s'assurer de leur bon fonctionnement. Tous les jeux doivent être complets.

La municipalité décline toute responsabilité pour les pertes, vols ou détériorations. Les articles non récupérés le jour de la reprise à 15h30 seront donnés à une association caritative.

Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Quelques conseils de circulation dans un rond-point ou carrefour giratoire



1er cas : Si vous souhaitez tourner à droite.

Cédez le passage aux véhicules.

Signalez votre changement de direction en mettant votre clignotant droit.

Engagez-vous sur la voie extérieure du rond-point.

2ème cas : Si vous souhaitez aller tout droit.

Cédez le passage aux véhicules.

Vous devez vous engager sur la voie extérieure du rond-point.

Signalez votre changement de direction en mettant votre clignotant droit.

3ème cas : Si vous souhaitez tourner à gauche ou faire un tour complet.

Cédez le passage aux véhicules.

Signalez votre changement de direction en mettant votre clignotant gauche.

Engagez-vous sur la voie intérieure du rond-point.

Signalez votre changement de direction en mettant votre clignotant droit et rabattez-vous.

Je prends la voie de droite dans tous les cas, si je ne connais pas la sortie et si je circule en vélo, poids lourd, mobylette, véhicule avec une remarque, caravane, car, bus.



Panneaux de signalisation d'un carrefour giratoire

La réglementation en vigueur sur l'utilisation du clignotant

Tout conducteur qui s'apprête à apporter un changement dans la direction de son véhicule ou à en ralentir l'allure doit avertir de son intention les autres usagers, notamment lorsqu'il va se porter à gauche, traverser la chaussée, ou lorsque, après un arrêt ou stationnement, il veut reprendre sa place dans le courant de la circulation.

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article relatives au changement de direction est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe (**amende forfaitaire : 35€, amende minorée : 22€ et amende majorée : 75€**).

Tout conducteur coupable de cette dernière infraction encourt également la peine complémentaire de **suspension du permis de conduire pour une durée de trois ans au plus** (cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle). Cette contravention donne lieu de plein droit à la **réduction de trois points** du permis de conduire.

(Article R412-10 modifié par Décret n°2003-293 du 31 mars 2003 - art. 2 JORF 1er avril 2003)

RAPPEL

Depuis le 31 décembre 2009, les propriétaires ou détenteurs de chiens d'attaque (catégorie 1), de chiens de garde et de défense (catégorie 2) doivent être titulaires d'un permis de détention, qui remplace la simple déclaration en Mairie. Pour obtenir ce permis, les propriétaires ou détenteurs de ces chiens doivent produire une évaluation comportementale du chien et une attestation d'aptitude du maître. Une liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible en Mairie.

Le guide méthodologique détaillant les modalités de mise en œuvre de la loi du 20 juin 2008 est publié sur le site Internet de la préfecture du Nord dont l'adresse est www.nord.pref.gouv.fr (rubrique Publications, thème Informations aux élus).



A.L.S.H PRINTEMPS

Un accueil de loisirs pour les enfants de 6 à 17 ans aura lieu pendant les vacances de printemps (du lundi 18 avril au vendredi 22 avril 2011 de 9h à 17h). Il sera sous la direction de Errahal Djamila.

Lieu : Restaurant Scolaire, Place de Nice, 59245 Recquignies.



PUBLICATION

Le prochain bulletin paraissant vers le 20 mai 2011, vous devez nous faire parvenir vos articles au moins deux semaines avant cette date.

ADESSA

Si vous êtes intéressés pour un emploi saisonnier d'hiver ou d'été (secteur cueillette et hôtellerie/restauration), contactez ADESSA - Maison de l'Emploi et de la Solidarité située 15 rue Roger Salengro à Ferrière la Grande (03.27.64.04.38, emploi.saisonnier@wanadoo.fr) du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Ces emplois se situent dans la toute la France métropolitaine et concernent des demandeurs d'emploi, des jeunes ou des bénéficiaires du RSA.

Les contrats de travail peuvent aller de 8 jours à 6 mois selon le secteur d'activité. Ils sont à temps complet. Vous êtes nourri et logé par l'employeur. Frais de déplacement.

L'ADESSA est actuellement en recherche de candidatures.

DUCASSE DE PRINTEMPS

La ducasse aura lieu du 9 au 11 avril 2011 sur la place de Nice.



Le Taïso au Judo-Club de Recquignies

Depuis le 10 janvier 2011, la séance de Taïso est proposée chaque lundi à la salle Henry de 18h30 à 19h30. Il s'adresse à toute personne de l'adolescence jusque 60 ans voire plus. Le Taïso (préparation du corps en japonais) permet l'entretien et l'amélioration du potentiel physique de chaque pratiquant (homme ou femme) en utilisant des exercices progressifs et adaptés à votre âge.

En général, le déroulement des cours est le suivant : mise en train (primordial pour la suite), mobilisation articulaire, renforcement musculaire des bras et des jambes, ceinture abdominale, technique judo (avec ou sans chute) et étirements.

Actuellement, 25 personnes sont inscrites. La cotisation est de 27€ par trimestre. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter M. Hervé Dumas (breveté d'état) en composant le 03.27.68.99.89 ou le 06.70.39.10.24. Vous pouvez également le joindre par mail à l'adresse hervedumas.6@gmail.com.



Goûter à l'école de Musique de Recquignies

Le dimanche 30 janvier 2011, l'Harmonie a organisé un goûter pour les enfants de l'école de musique et leurs parents. Cette rencontre, proposée par M. Lucien Berrier, responsable de l'école, a eu pour but une présentation de certains instruments.

M. André Philippe a présenté la famille des trompettes, M. Vercruyse les gros instruments tels que les tubas et les trombones, M. Yves Gobert la basse, M. François Lepêtre, la famille des saxophones, M. Lucien Berrier, la famille des clarinettes et M. Daniel Desprez la flûte traversière, ce qui provoqua un réel engouement pour cette dernière ! Cette rencontre, fort sympathique, s'est terminée par un bon petit goûter servi par le comité.



L'Atelier Création organise sa **chasse à l'œuf le dimanche 24 avril 2011** dans le parc de la mairie. Inscriptions dès 10h sur place (2€ par inscription). Ouverture de la chasse à 11h précises. Le parc sera divisé en 3 parties : une pour les petits de 1 à 2 ans, une seconde pour les 3 à 6 ans et la troisième pour les grands jusque 11 ans. Venez nombreux, avec famille et amis, tout le monde sera accepté ! Beaucoup d'œufs seront à ramasser ce jour là.
Mme Soufflet Patricia.



THÉÂTRE EN IMAGES



Harmonie de Recquignies

1^{er} avril 2011

19 h 30

Concert de Printemps

Salle des fêtes
Recquignies



Avec la participation de :

La Chorale Méli-Mélie
Dirigée par
Marie Blairon



L'Harmonie de Recquignies
Sous la baguette
D'André
Philippe



Sandwichs,
Pâtisseries,
Boissons...



Entrée gratuite

FPDM

Théâtre Patoisant Saison 2011

Du 18 au 20 février 2011, la salle des fêtes a de nouveau affiché complet pour les trois représentations de la nouvelle pièce de la troupe théâtrale de Recquignies. Cette année, l'intrigue se situe au moment des élections communales.

Au côté des acteurs habitués à fouler les planches, on a fait la connaissance de trois petits nouveaux en la personne de Maryse Sottiau, Geoffrey Delloux et Arnaud Leclercq.

A la fin du spectacle, les acteurs ainsi que tous les bénévoles de l'association ont été chaleureusement applaudis.

Résumé de « C'est nin possible çoula ! »

Gérard Bermont est prépensionné depuis peu. Les élections communales approchent et il s'est inscrit comme candidat sur la liste du MPR. Soucieux de bien mener sa campagne, il chamboule son living pour en faire son bureau de campagne, il se dote d'une secrétaire, et d'un conseiller ce qui exaspère son épouse Josiane, à tel point qu'elle aussi décide de se lancer sur une liste concurrente imitée par sa fille Débora qui elle, a opté pour un parti jeune et très rêveur. La confrontation des trois candidats, vivant sous le même toit est attisée par les collaborateurs de chacun qui viennent se mêler à la vie familiale. Quand approche le jour fatidique des élections l'ambiance est à son comble...



Adaptation par Bernard Étévé de la pièce en trois actes de Christian Derycke

Les prochaines dates des représentations de la troupe théâtrale sont les suivantes : le 2 avril à Rousies, le 16 avril à Aulnoye-Aymeries, le 30 avril à Marpent, les 7 et 8 mai à Saint-Hilaire sur Helpe, les 21 et 22 mai à Ferrière La Grande et le 1er juin à Fesmy Le Sars. Pour toutes ces dates, veuillez suivre la presse pour contacter directement les organisateurs.





Message aux présidents des associations : pour toutes vos activités, utilisez le Petit Réchignien pour faire vos annonces et comptez-y. N'hésitez pas à nous solliciter.

LES P'TITS LOUPS

L'association propose des animations libres et gratuites. C'est un lieu d'accueil et d'éveil pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte. Il est possible d'emprunter des jeux en location. Voici la programmation des mois à venir pour Recquignies :

- Séance de modelage le vendredi 01 avril,
- Séance de cuisine le vendredi 15 avril,
- Séance de peinture le vendredi 06 mai,
- Séance créative le vendredi 20 mai,
- Séance de jeu le vendredi 03 juin,
- Séance créative le vendredi 17 juin.



Pour plus de d'information, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Association Promotion de la Santé, Réseau de Parents, 23/25 Avenue de la Gare, 59600 Maubeuge, Tél : 03.27.65.43.33.

Concours des Archers de l'Ecrevisse

Comme tous les ans, depuis maintenant 6 ans, les Archers de l'Ecrevisse ont organisé leur concours de Tir à l'Arc sur cibles 3D. En février 2011, ce concours représentait le **Championnat du Nord** dans cette discipline, mais était aussi un concours ouvert à tous.

Le terrain du **Fort de la Redoute**, mis à la disposition du club par la commune, a permis une fois de plus d'offrir aux Archers des situations de tir remarquables, très appréciées des tireurs à l'arc. En effet, le terrain escarpé permet des tirs en dévers descendants mais aussi montants, des tirs serrés, où il fallait bien juger des possibilités pour le passage de la flèche entre les branches, avant de décocher, au risque, sinon, de faire de la casse. Mais, apparemment, les Archers aiment ça, puisqu'ils viennent et reviennent, plus nombreux chaque année.

Et cette année montre bien l'enthousiasme des Archers, venus du Nord, de la Picardie, de la Normandie, de la région Parisienne, de Belgique, et venus nombreux. Ils étaient 126 à se réunir à Recquignies. Le président du club a remercié tous ces Archers qui n'ont pas hésité à faire des kilomètres pour venir, la commune qui les aide beaucoup dans le développement de ce sport favori, mais aussi les membres du club, parents et amis qui facilitent la tâche tout au long de cette organisation.

Nos jeunes Archers du club ont reçu des médailles. Nous avons maintenant nos champions:

- Gael Squivay chez les cadets, Champion du Nord en arc à poulies,
- Antoine Benoit chez les minimes, 3ème en arc classique,
- Et chez les benjamins en catégorie classique : Dupre Honorin, Champion du Nord, Morel Maxime 2ème et Righetto Antoine 3ème.

Les prochains rendez-vous sont le 30 avril avec l'organisation d'un stage d'initiation, par le club, avec l'aide du comité du Nord, puis en septembre pour le concours comptant pour la sélection au championnat de France, toujours en Tir 3D.



Les entraînements ont toujours lieu le samedi matin, en extérieur, en attendant la salle pour les entraînements d'hiver, vraisemblablement pour cette année. Pour tous renseignements, veuillez contacter Pascal Delplanche au 03.27.65.03.98.



Détecteurs de fumées



Le décret numéro 2011-36 du 10 janvier 2011, relatif à l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation, rend obligatoire l'installation des Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF). Selon le texte, « l'installation d'au moins un détecteur de fumée dans chaque logement (neuf ou ancien), à la charge de son occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire, **sera obligatoire à partir de mars 2015** ». La loi précise également que l'occupant du logement doit veiller « à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif ».

Après la mise en place du détecteur de fumée, l'occupant devra notifier cette installation à l'assureur « avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie ». Certaines assurances donnent la possibilité d'abaisser la prime ou la cotisation des assurés quand les biens en sont équipés.

Un incendie domestique se déclare toutes les 2 minutes en France. C'est un fléau aux lourdes conséquences. Voici quelques statistiques : 10 000 victimes chaque année, dont près de 800 décès, 70% des incendies domestiques meurtriers ont lieu la nuit, 80% des décès sont dus à l'intoxication (monoxyde de carbone), le feu est la première cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans.

Il faut éviter de placer les détecteurs de fumées dans la cuisine ou la salle de bain. Le plus important est de les installer près des chambres.

Dépôts sauvages

Les beaux jours reviennent et lors de nos balades nous constatons que les dépôts sauvages d'ordures (tontes de gazon, tailles de haies, gravats, emballages, canettes, bouteilles, etc.) font, hélas, toujours partie de notre paysage. Ils proviennent le plus souvent d'apports clandestins réalisés par des particuliers pour se débarrasser des déchets qui ne sont pas pris en compte par les services de ramassage traditionnels. Nous le constatons régulièrement sur notre commune, en dépit de leur interdiction (articles R632-1, R635-8 et 644-2 du Code Pénal), de l'existence de collectes, de la présence de déchetteries, sans parler des poubelles mises à la disposition du public en divers points de la ville. Nous comptons sur votre civilité pour rendre notre paysage accueillant et contribuer ainsi à la protection de la nature.

Voici encore deux exemples constatés récemment.



Avis aux joggeurs et marcheurs

Lors de vos sorties le long des routes, il est fortement recommandé de circuler dans le sens contraire de la circulation afin que les conducteurs de véhicules motorisés vous aperçoivent. De plus, à la nuit tombée ou par temps couvert, n'oubliez pas de porter des vêtements réfléchissants pour la sécurité de tous.



INFOS

Le salon de coiffure Erick Richez vous informe de sa fermeture entre le 2 et 7 mai inclus.



BROCANTE

Vu le succès des années précédentes, nous vous informons que l'édition 2011 de la Brocante Réchignienne ne se déroulera plus Rue de la Feutrerie et dans le parc de la Mairie **mais Rue du 06 septembre 1914, Place Pasteur et Place de Nice le 28 mai 2011.**



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules notamment le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.

D'autre part, veillez à rentrer vos poubelles une fois le ramassage effectué afin de libérer l'accès des trottoirs.



DONNE TON AVIS

Donnez votre avis sur jaimonmotadire.fr. Sur ce site participatif, vous allez faire avancer l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre !

Proposer des idées, échanger avec d'autres citoyens, donner votre avis sur différents projets : c'est à vous de jouer.

ALDI MARCHÉ

Votre magasin est désormais ouvert de 9h à 19h sans interruption du lundi au samedi.



SALON ERICK RICHEZ

Fermé le lundi.

Libre le mardi et mercredi. Sur rendez-vous le jeudi, vendredi et samedi.

Ouvert de 8h à 11h45 et de 13h30 à 19h.

Téléphone : 03.27.66.72.22

CAFÉ LE NICE

Tabac - Loto - Presse - PMU - Rapido

Ouvert tous les jours.

Fermé le mardi après-midi à partir de 14h.

Ouvert à partir de 8h.

Fermeture après 20h.

Téléphone : 03.27.39.15.25



Prévenir les cambriolages

Soyez vigilant : notez les allées et venues suspectes ou anormales, les appels téléphoniques anonymes. Ne donnez pas de renseignements sur vos habitudes ou vos absences à des inconnus.

Alertez immédiatement le Commissariat de Police (17) si vous apercevez des individus rodant autour de votre habitation ou de celles de vos voisins, en précisant leurs signalements. N'hésitez pas à relever les numéros d'immatriculation des véhicules suspects. La confidentialité des renseignements sera respectée si vous les souhaitez.

N'attirez pas l'attention en cas d'absence de votre domicile. Demandez à un proche de retirer régulièrement le courrier de votre boîte aux lettres et d'ouvrir les volets dans la journée. Informez vos voisins de confiance en cas d'absence prolongée et laissez vos coordonnées pour être joint utilement.

Déplacez vous au Commissariat de Police afin de signaler votre départ en vacances. Votre habitation sera plus particulièrement surveillée et vous serez avisés en cas de problème.

Ne laissez pas de valeurs inutiles à votre domicile. Les endroits que vous pensez les plus secrets sont tous connus des cambrioleurs. Photographiez et répertoriez les objets et appareils de valeur. Notez et conservez en lieu sûr les numéros de série et bons de garantie.

Soyez prudent : le principal ennemi du cambrioleur est le temps qu'il passe à vaincre vos défenses. Renforcez, si besoin, la protection de votre domicile par des serrures complémentaires et une alarme.

Changez immédiatement vos serrures en cas de perte ou de vol de vos clés. n'inscrivez aucune adresse sur vos trousseaux. Maintenez fermés tous les accès, même pour une courte absence. Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres ou toute autre cachette. Ne laissez rien dans votre cour ou votre jardin qui puisse être utilisé pour pénétrer par effraction dans votre domicile (outils, échelle, etc.).

Demandez conseil au Correspondant de Sûreté du Commissariat, policier expérimenté, qui pourra vous aider dans le choix des mesures de protection à adopter.

En cas de cambriolage, ne touchez à rien afin de conserver les traces et indices pour faciliter le travail des enquêteurs.

Le Commissaire Divisionnaire

Julien SAPORI

Commissariat de Sécurité Publique de Maubeuge Agglomération

Place du Docteur Pierre Forest, 59600 Maubeuge, Téléphone : 03.27.69.17.17

Arrivée dans la commune

Le docteur CONTRAFATTO François a ouvert le 28 février 2011 son cabinet médical au 46 rue du 06 septembre 1914.

Consultations sur rendez-vous. Absent le mercredi après-midi.

Il est joignable au 03.27.67.42.03 ou au 06.69.33.05.20.



Les menus du Restaurant Scolaire et du portage des repas à domicile sont consultables sur le site Internet en cliquant sur la rubrique Vie Municipale puis sur Services Municipaux dans le menu de gauche.



Bornes de protection à l'entrée du parc de l'Hôtel de Ville



Installation bouches d'incendie rue A. Beugnies et chemin des Meuniers



Pose d'un miroir rue d'Ostergnies pour faciliter le passage des véhicules



Remplacement du carrelage devant l'entrée de la salle du Millénaire



Remise en peinture au Restaurant Scolaire



Pose de la plaque des anciens combattants 1914-1918 au dessus de la stèle

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu les **16 juin** et **29 août 2011**.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

La collecte des déchets verts aura lieu les **13 avril**, **04** et **25 mai 2011**.

OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Les déchetteries de Jeumont et de Maubeuge sont ouvertes du **1er mars** et jusqu'**au 31 octobre 2011**

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h45.
- Mercredi et samedi de 9h à 19h45.
- Dimanche de 9h à 11h45.

Les déchetteries sont fermées les jours fériés. Pour plus d'informations, le numéro vert **0800306573** est à votre disposition.

A la déchetterie de Maubeuge, une collecte des déchets toxiques ménagers a lieu les 16 avril et 21 mai 2011 de 9h à 16h.

CAL-PACT

Subvention Amélioration de l'Habitat. Avant d'entreprendre vos travaux, adressez-vous au CAL-PACT de l'Avesnois, 12 rue de la Croix, BP 119, 59600 Maubeuge (03.27.69.70.52).



Préparation pour la mise en place de deux portes coupe-feu à la salle des fêtes



Installation de deux défibrillateurs, un à la salle Henry et un au stade O. Brichot



VIE QUOTIDIENNE

Toutes les informations à retenir

Votre Agenda

- Le 27 mars*, 2ème tour des élections cantonales (canton de Maubeuge Sud).
- Le 01 avril*, Ouverture Au Pain du Phocéa, Rue du Biez.
- Le 05 avril*, Distribution des Vignettes Stibus, Mairie.
- Du 09 au 11 avril*, Ducasse de Printemps, Place de Nice.
- Le 23 avril*, Fermeture de la Poste et de la Mairie.
- Le 24 avril*, Cérémonie en Souvenir des Déportés à 11h30, Monument aux Morts de Recquignies.
- Le 24 avril*, Chasse à l'Œuf, Parc de la Mairie.
- Les 26 et 27 avril*, Fermeture de la Poste.
- Le 03 mai*, Distribution des Vignettes Stibus, Mairie.
- Le 08 mai*, Cérémonie du 08 mai, Monuments aux morts de Rocq (11h15) et de Recquignies (11h30).
- Le 08 mai*, Remise des Médailles et Diplômes du Travail, Salle des fêtes.
- Du 09 au 11 mai*, Bourse aux vêtements et aux jouets, Salle du Millénaire.
- Le 20 mai*, Remise de la Médaille de la Famille Française à 18h, Hôtel de Ville.
- Le 28 mai*, Brocante, Place Pasteur, Rue du 06 septembre, Place de Nice.

Pour la distribution des Vignettes Stibus, les horaires sont en fonction de votre nom patronymique, soit de 13h45 à 14h45 pour les lettres de A à G, de 14h45 à 15h45 pour les lettres H à M et de 15h45 à 16h45 pour les lettres de N à Z.

stibus



Un numéro vert (0.800.306.573) est mis en place par l'A.M.V.S. qui permettra à chacun d'entre vous d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Service Voirie et Eclairage Public, Service Assainissement : ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi).

Gestion des Poubelles (Réparation des bacs) : ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Gardes des infirmiers(ières)

- Le 20 mars*, Mme Gillard (03.27.65.89.50).
- Le 27 mars*, Mme Homerin (03.27.66.70.18).
- Le 03 avril*, M. Marchand (06.45.31.67.13).
- Le 10 avril*, Mme Marechal (03.27.68.98.52).
- Le 17 avril*, Mme Ballant (03.27.66.79.31).
- Le 24 avril*, Mme Daimé (06.21.26.50.33).
- Le 25 avril*, Mlle Lobry (03.27.68.90.50).
- Le 01 mai*, M. Gentile (03.27.68.90.50).
- Le 08 mai*, Mlle Dupont (03.27.67.04.39).
- Le 15 mai*, Mme Marlier (06.21.66.23.52).
- Le 22 mai*, Mme Gillard (03.27.65.89.50).
- Le 29 mai*, Mme Homerin (03.27.66.70.18).

Horaire Pharmacie Chotteau

La pharmacie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, et le samedi de 8h30 à 12h30. Téléphone : 03.27.62.78.89. Pour le service de garde, s'adresser au commissariat de Police de Jeumont.

